

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

SEANCE DU 28 AVRIL 2005

L'an deux mil cinq, le vingt huit avril à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 22 avril 2005, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en Mairie principale, sous la présidence de M. Jackie SOULISSE, Maire.

<i>Membres en exercice : 18</i>	Etaient présents : M. Yannick VERNON, M. Bruno FENET, Adjoints, Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI, Mme Florence CALAND, M. Roger-Michel COURATIN, Mme Marie-Jeanne DUPRE, M. Jean-Pierre GILET, Mme Anne-Marie MAZET, M. Jean-Pierre MENARD, M. Lionel MOREAU, Mme Marie-Ange PERINEAU, Mme Marie-Thérèse SALES, M. Stéphane YSABELLE formant la majorité des Membres en exercice.
<i>Présents : 14</i>	
<i>Pouvoirs : 1</i>	
<i>Votants : 15</i>	

Etaient absents excusés : Mme Martine BAUNARD, M. Christian LAINE, Adjoints, M. Claude FALCON, Mme Geneviève PICARD pouvoir à Mme DUPRE.

A été élue secrétaire de séance : Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI.

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les modifications apportées à l'ordre du jour. Trois questions ont été ajoutées :

- Emprunt 2005 :
 - Budget annexe service assainissement – Appel public à concurrence
 - Budget principal – Appel public à concurrence
- Journée de solidarité – Lundi de pentecôte
- Tableau de l'église – Don au centre Louis SEVESTRE à La Membrolle sur Choisille

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'en prendre acte.

1. Compte-rendu de la séance du 7 avril 2005

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des membres, Monsieur le Maire en donne une lecture succincte au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité des Membres présents et représentés,

DECIDE d'accepter le présent procès-verbal de la séance du 7 avril 2005 tel qu'il est transcrit dans le présent registre et de le signer par les Membres présents.

2. Voirie – Aménagement – Réhabilitation et mise en sécurité – Carrefour Sablonnière / Thibaudière / Logerie – Rue de la Sablonnière – Résidence de la Sablonnière – Marché de travaux – Attribution

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FENET, Adjoint, qui rappelle à l'Assemblée que le Conseil municipal du 21 octobre dernier avait approuvé le projet d'aménagement du carrefour Sablonnière / Thibaudière / Logerie, la rue de la Sablonnière et la Résidence de la Sablonnière. La réalisation de cet aménagement commencera le mois de mai prochain, sachant que les travaux d'enfouissement, sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, ont commencé depuis le 11 avril dernier.

Monsieur FENET rappelle que le Conseil municipal du 9 septembre 2005 avait confié la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au cabinet d'études de Monsieur BASTARD.

Monsieur le Maire précise que le déroulement des travaux a été réparti sur deux tranches ; la première qui est la tranche ferme, celle de l'année en cours, constituée par le carrefour et la rue de la Sablonnière jusqu'à l'intersection avec la rue des Locquets et la tranche conditionnelle, celle de l'année prochaine, pour la résidence de la Sablonnière. Cette répartition permettra de faire coïncider l'enfouissement des réseaux aériens en répartissant le coût des travaux sur deux exercices budgétaires, ce qui était nécessaire au regard des programmes d'équipements 2005 et 2006 du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire qui subventionne l'opération.

L'appel d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication au BOAMC le 28 février 2005 et la date de remise des offres était fixée le 11 avril.

Les marchés de travaux sont des marchés sur appel d'offre ouvert passés en application des articles 33 et 39 à 59 du Code des marchés publics. Les travaux ont été repartis en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Quatre lots ont été déterminés :

- Lot 1 TERRASSEMENT GENERAUX – VOIRIE
- Lot 2 ASSAINISSEMENT
- Lot 3 ECLAIRAGE PUBLIC
- Lot 4 ESPACES VERTS

Lot n° 1 – Quatre entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
BSTP / variante	361.344,00 €	432.167,42 €
COLAS	376.991,50 €	450.881,83 €
EUROVIA	398.045,00€	476.061,82 €
TPPL	463.702,50 €	554.588,19 €

Lot n° 2 – Quatre entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ROCHETTE	126.810,00 €	151.664,76 €
GASCHEAU	131.350,00 €	157.094,60 €
BSTP	133.253,75 €	159.371,49 €
SARC	149.975,00 €	179.370,10 €

Lot n° 3 – Quatre entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
CITEOS	28.614,00 €	34.222,34 €
FORCLUM	30.704,50 €	36.722,58 €
VIGILEC	32.758,00 €	39.178,57 €
CEGELEC	33.954,00 €	40.608,98 €

Lot n° 4 – Trois entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
GIRAUD	13.470,00 €	16.110,12 €
ISS	13.977,40 €	16.716,97 €
PRIEUR	14.216,89 €	17.003,40 €

Vu le Code des marchés publics, et notamment les articles 33 et 39 à 59,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre et de la Personne Responsable du Marché,
Considérant la valeur technique des offres, le délai d'exécution des travaux et le prix des prestations,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité des Membres présents et représentés,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offre qui s'établit comme suit :

- Lot 1 TERRASSEMENT GENERAUX – VOIRIE : BSTP, entreprise mieux disante pour la variante dont le montant HT s'élève à 334.364,00 €, qui se décompose en tranche ferme, pour un montant de 268.291,50 € HT et en tranche conditionnelle pour un montant de 66.072,50 € HT,
- Lot 2 ASSAINISSEMENT : BSTP, entreprise mieux disante, pour un montant HT de 133.253,75 € pour la seule tranche ferme, il n'y a pas de tranche conditionnelle pour ce lot.
- Lot 3 ECLAIRAGE PUBLIC : CITEOS, entreprise mieux disante pour un montant HT de 28.614,00 €, qui se décompose en tranche ferme pour un montant de, 21.021,00 € HT et en tranche conditionnelle pour un montant de, 7.593,00 € HT,
- Lot 4 ESPACES VERTS : GIRAUD, entreprise mieux disante, pour un montant HT de 13.470,00 € pour la seule tranche ferme, il n'y a pas de tranche conditionnelle pour ce lot.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché et tout document relatif à cette affaire.

3. Voirie – Aménagement d'un cheminement piétons, cycles et travaux de mise en sécurité – Marché de travaux – Attribution

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet avait été adopté par le conseil municipal du 25 mars 2004 et que le Dossier de Consultation des entreprises, soumis par le cabinet d'études ASTEC, maître d'œuvre de l'opération, avait été approuvé par le Conseil municipal du 21 octobre 2004.

Il s'agit d'un marché à lot unique - voirie, assainissement, espaces verts – avec une tranche ferme (2005) et une tranche conditionnelle (2006).

L'appel d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication au BOAMC le 18 février 2005 et la date de remise des offres était fixée le 31 mars.

Les marchés de travaux sont des marchés sur appel d'offre ouvert passés en application des articles 33 et 39 à 59 du Code des marchés publics.

Trois entreprises ont remis une offre :

ENTREPRISES	TRANCHE FERME HT	TRANCHE CONDITIONNELLE HT	CUMUL TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE
COLAS / BSTP variante	294.823,95 €	177.326,92 €	472.150,87 €
TPPL	321.796,20 €	165.928,70 €	487.724,90 €
EUROVIA	368.111,75 €	208.445,80 €	576.557,55 €

Vu le Code des marchés publics, et notamment les articles 33 et 39 à 59,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre et de la Personne Responsable du Marché,
Considérant la valeur technique des offres, le délai d'exécution des travaux et le prix des prestations,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité des Membres présents et représentés,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offre qui attribue le marché au groupement d'entreprise COLAS / BSTP, entreprise mieux disante, pour un montant HT de 472.150,87 euros

AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché et tout document relatif à cette affaire.

4. Voirie d'intérêt communautaire – Aménagement d'un cheminement piétons, cycles et mise en sécurité – Demande de prise en charge par la CCV.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire du 30 juin 2004 avait défini les voies d'intérêt communautaire en retenant notamment la liaison – Parçay-Meslay / Monnaie. La communauté de communes prend en charge l'entretien et l'investissement. Pour ces voies l'entretien comprend la couche de roulement et les accotements dans l'emprise des voies communales. Les opérations d'investissement concernent les réfections complètes des voiries : de la couche de fondation à la couche de roulement, des fossés, des accotements et Trottoirs.

Il est demandé au Conseil municipal

DE SOLLICITER la Communauté de Communes du Vouvrillon pour que soit pris en charge la voirie d'intérêt communautaire constituée par les rues de la Chanterie et de la Logerie qui seront aménagées par une mise en sécurité de la chaussée et un cheminement piétons, cycles.

DEMANDE que soit pris en compte le coût estimatif global de l'opération constitué par :

- la mission de maîtrise d'œuvre estimée à hauteur de 32.150 euros HT,
- les travaux proprement dits estimés à 294.823,95 euros HT pour la tranche ferme (2005) et à 177.326,92 euros HT pour la tranche conditionnelle (2006),
- soit un coût estimatif de l'opération qui s'élève à 504.300,87 euros HT.

DIT qu'il doit être tenu compte des aides du Conseil Général à hauteur de 99.000 euros pour la première tranche et 62.000 euros pour la deuxième tranche. Ces aides seront à déduire des coûts réels de l'opération afin de déterminer le coût résiduel de l'opération.

5. Emprunt 2005 – Marché – Appel public à concurrence

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VERNON, 1^{er} Adjoint, qui informe l'Assemblée qu'une décision du Conseil d'Etat faisant jurisprudence, oblige les collectivités à respecter le Code des marchés publics en matière de contrat de prêt pour les seuls frais financiers.

Vu le Code des marchés publics et notamment ces articles 28 et 33,
Vu le budget de l'exercice 2005 approuvé par le Conseil municipal du 3 mars dernier,
Considérant la nécessité de rechercher les financements qui permettront la réalisation des opérations d'investissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité des Membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à lancer un avis d'appel public à concurrence pour un marché de procédure adaptée pour un montant de 150.000 euros destinés au besoin de financement du budget annexe du service assainissement.

AUTORISE le Maire à lancer un avis public d'appel à concurrence pour un marché selon la procédure d'un appel d'offre ouvert pour un montant de 2.500.000 euros destinés au besoin de financement du budget principal.

6. Journée de solidarité – Lundi de Pentecôte

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Considérant que la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées consacre l'institution d'une « Journée de Solidarité »,

Considérant la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à, la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'instituer à compter du 1^{er} juillet 2004 une journée consacrée à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susmentionnées, pour l'ensemble du personnel,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité des Membres présents et représentés,

INSTITUE la journée de Solidarité le lundi de Pentecôte,

7. Tableau de l'église – Don au centre de soins « Louis Sevestre » à La Membrolle-sur-Choisille

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 9 septembre dernier avait décidé de faire don du tableau qui se trouvait dans l'église.

Le conseil général a été sollicité. Une demande a été adressée par Monsieur COUTEAU pour que le tableau puisse être donné et exposé au centre Louis Sevestre situé à La Membrolle-sur-Choisille.

Vu la demande émanant de Monsieur COUTEAU, Vice-Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité des Membres présents et représentés,

APPROUVE le don du tableau au centre de soins « Louis Sevestre » situé à La Membrolle-sur-Choisille.

L'ordre du jour étant clos, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 30.